

090152



**Conseil communal
Penthaz**

Penthaz, le 27 janvier 2009

1	2	3	4	5	6
R		16 FEV. 2009			
P.V.		Cl. C. 14			

100.102

Séance du 26 janvier 2009

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Madame Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 43 Excusés : Mme Dominique von der Mühl, MM. Michel Anger, Didier Chapuis, Pierre Zurbrugg Absents : MM. Pierre-Yves Dénéreaz et Gilbert Python.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2008.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. A. Pellet, Président, lit la lettre de remerciements de la garderie « La Chrysalide » à laquelle les Conseillers avaient fait don de leur jeton de présence lors de la dernière séance du Conseil.

d) Communications de la Municipalité.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

- Les jubilaires :

- Mme Elise Langenstein a fêté ses 90 ans le 09.01.09
- Mme et M. Francine et Frédéric Rousseil ont fêté 50 ans de mariage le 27.12.08

- Cantine/réfectoire scolaire : les résultats du sondage effectué démontrent qu'une structure doit être mise en place. Une étude détaillée sera faite en collaboration avec les communes de Penthaz-Penthaz-Dailens.

- Informatique (site Penthaz) : il est possible d'envoyer un email à chaque Conseillère et Conseiller possédant un courriel. Chaque email est caché, exception faite pour le Président du Conseil et la secrétaire. Un lien depuis la page des Conseillers vers la page de contact est également en place. Attention il n'est pas possible d'envoyer un fichier joint via la boîte email du site! Pour information, l'application GED est installée, la formation et la mise en place de l'organisation est en cours.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- Personnel communal : M. Michel Besençon, concierge du centre communal du Verger étant en arrêt maladie pour une durée indéterminée, la Municipalité a décidé de proposer M. Christian Charrotton comme remplaçant à la conciergerie, fonction qu'il a acceptée avec plaisir.

Que ce soit pour le bureau communal ou pour le service extérieur, les candidats à l'apprentissage ont été auditionnés et effectuent des stages en attendant le choix des personnes responsables.

- au cimetière, certaines tombes devront être désaffectées, ceci dès le 1^{er} septembre 2009.

Mme Isabelle Gay-Crosier informe que le règlement du cimetière devra être réactualisé et pour ce faire la Commission du columbarium sera convoquée prochainement.

- suite à l'évaluation de l'état des places de jeux du village, les travaux de réfection seront exécutés durant l'année.

- concernant les déchets, le traditionnel « coup de balai » aura lieu le 25 avril 2009 dès 08h00.

Pour les déchets encombrants de moins de 60 cm, ceux-ci doivent désormais être mis dans un sac poubelle et jetés aux ordures ménagères ou dans les moloks et non plus amenés aux objets encombrants sur le site de Valorsa. Cette façon de procéder étant économiquement plus avantageuse.

Mme I. Gay-Crosier va également étudier la mise en place de nouveaux moloks au sein de la Commune.

M. Pierre-Alain Epars souhaiterait qu'une information claire concernant le remplacement de M. M. Besençon par M. Ch. Charrotton soit transmise à toutes les personnes concernées.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise que cette communication se fera par le biais du « Cancanier ».

Des affiches seront également placardées sur la porte d'entrée de M. M. Besençon et celle du « Verger » avec le numéro de natel de M. Ch. Charrotton. Une lettre a été adressée à la direction des écoles, à l'USL et aux sociétés locales qui utilisent la salle du « Verger » afin de les avertir de ce changement.

Les autres membres de la Municipalité n'ayant pas de communications à transmettre, M. Alain Pellet, Président, passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Nomination d'un nouveau membre du Conseil.

Comme annoncé lors du précédent Conseil, M. Eric Joseph propose pour le groupe indépendant de Penthaz (GIP), M. Claude Brocard. Celui-ci réside dans la Commune depuis 2004. M. Cl. Brocard exerce la profession d'ingénieur-sécurité au sein de l'entreprise Holcim à Eclépens.

Les conditions étant requises, M. A. Pellet, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller, applaudi par l'assemblée qui est maintenant composée de 44 membres.

2. Rapport de la Commission d'Etude du service communal de distribution d'eau relatif à la construction du réseau d'eau potable et de défense incendie (préavis N° 40-2009)

M. Thierry Burnat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Affolter désirerait connaître les différentes variantes qui ont été proposées pour ces travaux.

M. F. Mast, Municipal, répond qu'actuellement les demandes de soumission qui ont été faites sont rentrées. La Municipalité examine les différents dossiers de souscription. Il souligne également le fait que le montant des coûts pourrait varier selon l'entreprise engagée mais le montant global des travaux ne sera pas supérieur à ce qui a été initialement prévu. La première étape des travaux débutera durant le mois de février 2009.

M. Thierry Burnat prend la parole pour présenter les différentes variantes proposées. L'une d'entre elles consistait à traverser le site de Venoge Parc en découpant les dalles en béton. Une autre possibilité était de chemiser les conduites existantes. Cette solution était certes moins coûteuse que la précédente mais ne correspondait pas aux débits demandés dans le PPA.

La variante retenue propose de passer par la rive droite de la Venoge en utilisant au maximum les gaines techniques existantes. Quelques chemisages seront cependant nécessaires afin d'amener l'eau jusqu'aux bornes hydrantes.

M. Pierre-André Ischi aimerait revenir sur les exigences minimales de défense incendie définies dans le PPA des Câbleries qui sont de 6'000 l/mn à 5 bars et ceci pendant 90 mn. Il demande à M. Th. Burnat s'il sait pourquoi 90 minutes ?

M. Th. Burnat lui répond que ce sont des exigences établies par l'ECA et qu'elles doivent donc être respectées.

M. François Bachmann est étonné de voir à quelle vitesse ce dossier est traité. Il se demande si des promesses ont été faites par la Municipalité à l'entreprise Planzer ?

Il fait également remarquer que dans le préavis N°16-2007, un montant de Fr. 300'000.- était prévu pour la construction d'une conduite d'eau de défense incendie et qu'actuellement dans le préavis N° 40-2009, toujours pour les mêmes travaux, ce montant est passé à Fr. 560'000.-. Comment cela se fait-il ?

M. F. Mast, Municipal, précise qu'il est impératif que ces travaux soient entrepris dans les plus brefs délais afin d'assurer la défense incendie sur le site de Venoge Parc et qu'aucune promesse n'a été faite à l'entreprise Planzer.

Il souligne que ce n'est pas à la population toute entière de payer les Fr. 2'000'000.- pour le site de Venoge Parc. Une différence du prix de l'eau devra être faite entre le consommateur qui paie sa concession annuelle et les autres bénéficiaires de cette conduite. Une étude devra être menée afin de savoir à quel prix ces personnes achèteront le m3 d'eau.

M. Fr. Bachmann aimerait encore connaître quel est le délai fixé par l'ECA pour entreprendre ces travaux ?

M. F. Mast, Municipal, répond qu'il n'y a pas de délai prévu ; les travaux, programmés en trois étapes, doivent commencer immédiatement.

Mme la Syndique souligne encore que l'ECA propose que la première partie des travaux qui va du réservoir de La Loëtaz jusqu'au nord du site du PPA soit faite dans l'immédiat. Puis, la seconde étape suivra assez rapidement ce qui permettra de sécuriser le site et de supprimer la station de pompage d'eau industrielle.

Quant à la troisième étape, elle peut attendre quelque peu.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 40 - 2009 et du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (Selon catalogue, N° 104, investissement "urgent" prévu entre 2007 et 2009 pour un montant de Fr. 322'500.-)**

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un réseau d'eau potable et de défense incendie pour répondre aux exigences du « PPA Les Câbleries de Cossonay », d'un montant brut total de CHF 2'371'900.-, exécuté en 3 étapes.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever, sur le Fonds de réserve du Service des eaux, le montant de CHF 381'200.-
3. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de construction bancaire de CHF 2'000'000.-.
4. **de financer le solde net**, une fois déduites la subvention ECA et les éventuelles recettes liées à cet objet, soit environ Fr. 1'524'700.-, par recours à l'emprunt pour sa consolidation,
5. **d'amortir le solde net en 30 ans**, dès l'exercice comptable qui suit la fin des travaux.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 42 voix et 1 abstention.

3. Rapport de la commission d'Achat et vente de bâtiments et terrains concernant l'aliénation de la parcelle No 585 en zone artisanale "Les Fourches" (préavis N° 41-2009)

M. Gilles Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Gilles Rochat aimerait savoir si la société qui va venir s'installer sur cette parcelle aura son siège administratif sur les lieux et payera ainsi ses impôts à Penthalaz ou non ?

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, répond qu'en principe oui mais que ce n'est pas encore garanti.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis No 41 - 2009, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour, en tenant compte des modifications faites par la Commission aux point n° 2 et 4, ci-dessous :

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à cette vente
2. d'accepter la vente de la parcelle n°585, de 1510 m2 sise aux Fourches, Commune de Penthalaz, pour le prix de CHF 120.00 le m2, soit un total de CHF 181'200.00 (cent huitante et un mille deux cents)
3. d'amortir le montant de CHF 50'000.00 (cinquante mille), valeur inscrite au bilan communal, compte 9.123.01
4. d'enregistrer le gain immobilier de CHF 131'200.00 au budget communal, sous le compte 220.424
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels pour le cas où le droit de préemption serait requis.

Résultats du vote : Le préavis modifié selon la demande de la Commission chargée de l'étude de cet objet est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de Commission concernant la fusion des Corps des sapeurs-pompiers des Communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens relatif à l'adjonction des Communes de Mex et Vuflens au corps intercommunal SDIS (préavis No 42-2009)

M. Thierry Burnat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 42 - 2009 et du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- d'approuver l'adjonction des communes de Mex et Vuflens-la-Ville au corps des Sapeurs-pompiers intercommunal de Penthalaz-Penthaz-Daillens
- d'adopter l'addenda à la convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens-Mex et Vuflens-la-Ville
- d'adopter l'addenda au Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours, applicable aux communes citées ci-dessus.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles

Suite au départ de M. Naïm Ben Khelifa, M. Eric Joseph (GIP) propose M. Daniel Traini pour la Commission « Changement du nom de la Gare » et Mme Sylvette Grandchamp pour la Commission « Equipements sportifs et places de jeux ».

Pour la Commission « Energies renouvelables » se sont MM. André Borgeaud et Claude Brocard qui sont proposés.

Toujours pour cette même Commission, M. Gilles Rochat, pour le groupe Radical-Libéral, propose MM. Christian Martinetti et Gérald Santschy, et pour le groupe socialiste et sympathisant, M. André Marendaz propose Mme Delphine Probst, MM. Giovanni Cetrangolo et Pierre Zurbrugg.

M. Jean-Claude Andrey souhaiterait revenir sur les problèmes de déneigement survenus dans le village en fin d'année. Il se demande pourquoi la Commune n'a pas fait intervenir la Protection Civile afin de renforcer l'équipe du service extérieur ?

M. Fr. Mast, Municipal, lui répond que vu la « soudaineté » des événements, ce n'est pas quelques personnes de plus qui auraient pu changer quelque chose.

M. J.-Cl. Andrey aimerait savoir si la Municipalité avait pensé à cette solution et qu'il serait peut-être judicieux que celle-ci se renseigne au cas où une telle situation venait à se reproduire.

M. Fr. Mast, Municipal, avoue que la Municipalité n'avait pas songé à cette possibilité mais qu'elle va se renseigner auprès de l'Etat Major de la PC.

M. André Marendaz précise qu'une intervention de la Protection Civile n'est pas gratuite et M. Fr. Mast souligne que cela va de soi, qu'il ne s'agit pas d'une question de prix !

M. Stéphane Zürcher aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur les escaliers qui descendent du pont jusqu'à la gare. En effet, au mois de décembre 2008 ces escaliers ont été, en partie, recouverts d'une couche de peinture antidérapante, peinture qui actuellement est déjà quasi inexistante !

Mme la Syndique répond que ce travail a été effectué suite à une demande de la Commune et que la peinture utilisée est garantie au moins 5 ans ! Des démarches sont déjà en cours pour remédier à ce problème.

M. Yvan Rochat, Municipal, demande aux Commissions d' « urbanisme » et de « modération du trafic » de bien vouloir passer vers lui à l'issue de la séance.

La date du prochain Conseil est fixée au 8 juin 2009.

M. Alain Pellet, Président, souhaite que les membres de la Commission de gestion se rendent auprès de la secrétaire en fin de séance.

M. A. Pellet rappelle qu'en l'honneur de son élection en qualité de Président, il offrira la verrée qui va suivre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h10

Le Président

La secrétaire

Alain Pellet

Claudine Martin